



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1901

Edition PDF du 21 février 2011

Les articles mis en ligne depuis DP 1900 du 14 février 2011

Dans ce numéro

Secret bancaire: tempête dans un verre d'eau (Jean-Daniel Delley)

La Suisse a joué la montre sur l'entraide administrative en matière fiscale. Elle doit maintenant se mettre à l'heure

Et si les déplacements en voiture avaient atteint leur pic? (Alex Dépraz)

Le financement de la mobilité ne doit pas reposer sur une vision dépassée de la réalité

Berne au chevet de l'agglomération lausannoise (Albert Tille)

Un plan de développement 2020 pour Lausanne-Morges

Le (mal)traitement des initiatives populaires par le Parlement (Jean-Daniel Delley)

Comment les élus nourrissent le populisme: l'exemple de l'initiative «contre les rémunérations excessives»

Secret bancaire: tempête dans un verre d'eau

Jean-Daniel Delley • 18 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16679>

La Suisse a joué la montre sur l'entraide administrative en matière fiscale. Elle doit maintenant se mettre à l'heure

L'initiative sur le contrôle des armes a soulevé les passions, plus que nombre de dossiers pourtant importants et urgents pour l'avenir du pays. Au-delà d'un enjeu matériel relativement modeste, elle a mis en lumière un syndrome dont souffre la Suisse: celui de la citadelle assiégée.

En l'espèce la liberté du citoyen, suffisamment responsable et adulte pour détenir une arme à son domicile. Aujourd'hui, c'est à l'attaque en règle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre le secret bancaire que nous aurions à faire face. Du moins si l'on en juge par les réactions à l'annonce par le Conseil fédéral de sa nouvelle interprétation¹⁷ des critères justifiant l'entraide administrative en matière fiscale: réaction précipitée et exagérée aux exigences de l'OCDE, selon les libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens, capitulation du gouvernement face aux pressions de l'étranger pour l'UDC, «*coup sévère au secret bancaire*» annoncé par des médias.

Toute cette agitation ne relève que de la gesticulation préélectorale: bomber le torse pour manifester sa ferme volonté de résister aux pressions extérieures. Libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens succombent à la tentation de singer bêtement l'UDC, au lieu d'assumer leur responsabilité gouvernementale.

Car la situation est en vérité très simple. En 2009, déjà sous la menace d'une liste noire, la Suisse a abandonné la distinction entre fraude et évasion fiscales, privant ainsi les tricheurs étrangers de la protection du secret bancaire. Dans la foulée, les banques ont annoncé ne plus vouloir se consacrer qu'à la gestion de l'argent propre. Dès lors nous avons renégocié des conventions de double imposition (CDI) censées faciliter l'échange de renseignements en matière fiscale, en nous référant

aux standards élaborés par l'OCDE.

Mais les conditions mises à cet échange varient considérablement selon les pays. Très souples avec les puissants Etats-Unis à qui nous avons peu de chose à refuser après les démêlés d'UBS outre Atlantique. Souples avec la France et l'Espagne, puisque la convention n'exige pas obligatoirement la mention de la banque dépositaire. Alors qu'avec d'autres pays nous exigeons nom, prénom, adresse du déposant et identification de la banque.

Et la Suisse n'hésite pas à reprendre d'une main ce qu'elle a concédé de l'autre. Ainsi à peine la CDI avec la France est-elle signée que le département fédéral des finances précise qu'il exigera au minimum un numéro IBAN, ce qui oblige en fait l'autorité requérante à connaître la banque. Et dans une ordonnance de septembre 2010 qui précise les conditions de validité d'une demande d'entraide dans le cadre des futures CDI, le Conseil fédéral réaffirme l'exigence de «l'identification indubitable du détenteur des renseignements¹⁸ », à savoir la banque. Alors que le modèle de convention de l'OCDE n'en fait pas une condition nécessaire.

Cette attitude montre que la Suisse ne s'est convertie qu'à contrecœur à l'échange de renseignements, échange dont elle cherche par ailleurs à limiter le volume. Les partenaires de la Suisse se sont rendu compte de nos réticences. Ils ne nous demandent rien d'autre que la réciprocité: traiter leurs demandes d'entraide comme ils traitent les nôtres. Dans cette affaire, point trace de complot contre la place financière helvétique. Et pas la moindre menace d'un échange automatique ou de demandes aléatoires (*fishing expeditions*).

Reste à savoir comment va procéder l'Administration fédérale des contributions pour obtenir des renseignements dont l'établissement détenteur est inconnu. Va-t-elle pour chaque cas envoyer une circulaire à l'ensemble des banques et des gérants de fortune? Ou envisage-t-elle de constituer un registre des comptes détenus par les non-résidents?

Et si les déplacements en voiture avaient atteint leur pic?

Alex Dépraz • 21 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16709>

Le financement de la mobilité ne doit pas reposer sur une vision dépassée de la réalité

Dans le débat sur le financement des infrastructures de transports, Doris Leuthard et ses nombreux contradicteurs partent de la même hypothèse de travail: les déplacements dans leur ensemble vont inévitablement augmenter. En voiture individuelle comme en transports publics. La seule question à résoudre serait de savoir comment répartir la facture des nouvelles infrastructures entre les utilisateurs et l'ensemble des contribuables ([DP 1899](#)²).

Or, contrairement aux idées reçues, nous avons peut être déjà atteint le «*pic*³» des déplacements en voiture. Les kilomètres parcourus en voiture ont constamment augmenté pendant le XXe siècle, période de guerre exceptée. Mais, depuis le début du XXIe, la tendance est plutôt à la stabilisation. Ce constat – qui concerne non seulement le nombre de kilomètres parcourus par personne mais également les déplacements en voiture dans leur ensemble – vaut pour les pays que l'on décrivait comme les plus riches, des Etats-Unis à la Suède, de la Grande-Bretagne au Japon. Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique montrent que la tendance est identique en [Suisse](#)⁴.

Quelle est l'explication d'un

désintérêt pour la voiture qui dépasse les frontières nationales? Sur le blog de *Freakonomics* ([DP 1845](#)⁵), l'économiste des transports [Eric Morris](#)⁶ avance plusieurs hypothèses.

L'explication qui vient naturellement à l'esprit tient au prix du pétrole: s'il joue sans doute un rôle (plus nous payons, moins nous nous déplaçons), ce critère ne suffit pas à lui seul à expliquer une tendance qui a commencé avant les plus récentes flambées du baril de brut et qui semble indépendante de ses variations.

Quels sont les points communs entre les pays où le trafic automobile est stable, voire recule? D'abord – et la Suisse n'échappe pas à la règle –, les infrastructures sont vieillissantes. Compte tenu de la surcharge du trafic, le bénéfice du déplacement est parfois si faible qu'il n'en vaut plus la peine. Qui imaginerait aujourd'hui de faire un trajet en voiture pour le plaisir entre Lausanne et Genève? Autre explication: la stabilité du nombre de voitures en circulation et celle du... pourcentage de femmes qui travaillent. Enfin, nous aurions atteint un «*plafond*» dans le temps que nous consacrons à nos déplacements par rapport à nos autres activités. Se déplacer n'est pas toujours vécu comme une obligation – cela peut être un temps pour soi bienvenu entre

vie professionnelle et vie familiale –, mais au-delà d'une heure quotidienne et dans les embouteillages, cela le devient. Parmi les explications plausibles, on peut également citer le développement du travail à domicile grâce aux nouvelles technologies et le vieillissement de la population.

Comme le relevait le conseiller d'Etat vaudois [François Marthaler](#)⁷ dans son commentaire d'un précédent article sur le site de DP, il est probable que des mesures ciblées prises par les autorités en matière d'aménagement du territoire, comme celles qui sont prévues dans le [projet d'agglomération Lausanne-Morges](#)⁸ (PALM), puissent renforcer cette tendance.

Difficile de savoir par contre si des mesures pour encourager l'utilisation des transports publics, notamment par l'octroi de tarifs très avantageux, sont encore nécessaires. Beaucoup des automobilistes qui pouvaient renoncer à leur véhicule pour le train l'ont déjà fait. Et les transports publics favorisent également des déplacements qui auraient été effectués à pied ou auxquels l'utilisateur aurait sinon renoncé: tel est typiquement le cas du M2 lausannois – ce qui n'ôte rien à son opportunité. La saturation de certaines lignes est toutefois telle que des investissements importants sont indispensables car là le pic est loin d'être atteint.

La proposition de Doris Leuthard de faire passer les usagers à la caisse est critiquée y compris par son président de parti. La

Commission des finances du Conseil des Etats vient de réagir en se félicitant⁹ du débat politique. Mais avant d'ouvrir les

vannes budgétaires et de décider qui doit passer à la caisse, il serait opportun de bien cibler les mesures à prendre.

Berne au chevet de l'agglomération lausannoise

Albert Tille • 20 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16690>

Un plan de développement 2020 pour Lausanne-Morges

La région Lausanne-Morges, qui regroupe près de la moitié de la population du canton, est le mouton noir de la Suisse. C'est l'agglomération où l'on se déplace le plus en voiture, le moins en transports publics et en mobilité douce.

Handicapée par un découpage administratif obsolète, elle s'est urbanisée sans cohérence. Mais, dans un sursaut salvateur, les 27 communes de l'agglomération se sont unies pour élaborer un plan de développement commun à l'horizon 2020.

Le PALM¹³ a pour objectif prioritaire le développement des transports publics, mais aussi de la mobilité douce. L'éventail est large: augmentation des cadences, tram et bus en site propre, nouvelle gare CFF et accès facilité au réseau pour les automobilistes, les cyclistes et les

piétons.

Mais comme la mobilité s'oriente en tenant compte du lieu d'habitation des futurs usagers, le PALM définit des principes d'utilisation du sol, une densification pour combattre l'éparpillement urbain. C'est la nouvelle tendance de l'aménagement du territoire (DP 1670¹⁴).

Mais l'ambitieux projet à 27 ne change pas les règles de base qui laissent une large autonomie aux communes pour l'élaboration de leurs plans et pour voter les crédits. L'avenir glorieux de l'agglomération Lausanne-Morges pourrait n'exister que sur les cartes et les brochures de spécialistes compétents et zélés. Le risque est réel. Il est cependant limité.

L'argument du porte-monnaie est un puissant antidote à l'esprit de clocher. Tout l'édifice repose sur la loi fédérale¹⁵ de 2006 sur

le trafic d'agglomération qui permet d'affecter à la décongestion des villes une part importante des taxes sur les carburants. Le coût du programme jusqu'à 2020 se monte à 1,63 milliards de francs. La part de la Confédération atteint 1 milliard. Berne a déjà octroyé deux crédits pour un montant de 350 millions ratifiés par les Chambres fédérales. Le reste sera débloqué au fur et à mesure de l'affinement des projets. Si les communes traînent la patte pour faire la part qui leur revient, si la densification de l'habitat prend du retard, les services de la Confédération, suivis par le Parlement, pourront freiner leurs versements.

La loi sur les investissements des régions de montagne (LIM) a déjà prouvé l'effet incitateur des subventions fédérales pour dépasser les clivages communaux voire cantonaux (DP 1393¹⁶). Le mécanisme s'applique maintenant aux agglomérations.

Le (mal)traitement des initiatives populaires par le Parlement

Jean-Daniel Delley • 20 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16698>

Comment les élus nourrissent le populisme: l'exemple de l'initiative «contre les rémunérations excessives»

Idéalisée, l'initiative populaire devient «une proposition du peuple adressée au peuple». Plus prosaïquement, les initiatives émanent de groupes d'intérêts, de comité ad hoc ou de partis qui récoltent le nombre de signatures permettant de les faire aboutir.

Elles suivent ensuite une procédure qui permet aux autorités de dicter leur propre rythme en fonction de la conjoncture politique: désamorçage par accélération ou temporisation, contre-projet direct ou indirect. Ainsi une dizaine d'initiatives déposées entre 1931 et 1942 n'ont jamais été traitées par le Conseil fédéral. A l'autre extrême, l'initiative Schwarzenbach est soumise à la votation populaire huit mois seulement après son dépôt. Illustration de la stratégie de temporisation avec l'initiative «contre les rémunérations excessives»¹⁰.

Cette initiative, lancée par Thomas Minder, patron d'une petite entreprise de produits d'hygiène dentaire, est déposée en février 2008. Elle traduit le mécontentement populaire engendré par les salaires mirobolants de quelques managers. Un mécontentement encore accru par l'éclatement de la crise financière et partagé par

les autorités. En effet, le Conseil fédéral publie son message 11 mois plus tard en approuvant les objectifs de l'initiative, mais en proposant de les concrétiser dans la révision en cours du droit de la société anonyme. En particulier, il veut soumettre les indemnités des administrateurs à l'approbation annuelle de l'assemblée générale des actionnaires.

A l'été 2009, le Conseil des Etats rejette l'initiative et adopte une révision du Code des obligations très édulcorée par rapport au projet gouvernemental.

Saisi à son tour en mars 2010, le Conseil national choisit une autre voie. Il accepte l'initiative tout en adoptant un contre-projet direct de niveau constitutionnel auquel il donne la préférence dans le cadre de la question subsidiaire.

A la session d'hiver, le Conseil des Etats refuse d'entrer en matière sur le projet direct du National et formule un nouveau contre-projet indirect. Il y a quelques jours, la commission des affaires juridiques de la Chambre du peuple a rejeté la solution des Etats. La situation paraît complètement bloquée et les solutions possibles sont maintenant très affaiblies par rapport à celle initialement proposée par le Conseil fédéral.

Ces tergiversations semblent indiquer que le Parlement travaille à l'usure, tablant sur l'écoulement du temps et le

renouvellement de l'actualité pour calmer le mécontentement populaire. Les députés disposent de trente mois¹¹ à partir du dépôt d'une initiative pour adopter leur mot d'ordre. Ce délai était donc échu le 26 août dernier. Mais il a été prolongé d'un an car le Parlement a opté pour un contre-projet. Les députés peuvent donc faire traîner le dossier jusqu'au 26 août de cette année. Et même une année supplémentaire¹² si d'ici là les divergences entre les deux Chambres ne sont pas levées. Faute d'un accord à cette échéance, le Conseil fédéral ordonnera alors la votation populaire sur l'initiative, votation qui pourrait intervenir au mieux en 2013 seulement.

La procédure de traitement des initiatives populaires laisse une marge d'action importante aux autorités. Cette possibilité peut être utile pour élaborer une solution de compromis, ouvrir le choix proposé au souverain et éventuellement obtenir le retrait d'un texte mal rédigé ou incomplet. Elle devrait permettre aussi d'éviter des décisions populaires prises sous l'empire d'une émotion momentanée.

Mais elle ouvre également la porte à des abus: tel est manifestement le cas en l'espèce. Après le choc provoqué par la crise financière, les milieux économiques ont travaillé le terrain parlementaire pour minimiser la réglementation du gouvernement d'entreprise. Mais

le retour du boomerang pourrait faire mal. Déjà Thomas Minder, excédé par le sort réservé à son initiative, en prépare une nouvelle qui prévoit d'écarter de

la procédure le Conseil fédéral et le Parlement et de soumettre au vote populaire les initiatives dans un délai de 12 mois après leur dépôt. Les autorités seront mal

placées pour s'indigner du triomphe de la démocratie émotionnelle.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1901#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/16582>
3. <http://freakonomics.blogs.nytimes.com/2011/01/11/peak-travel/>
4. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11/05/blank/key/verkehrsleistungen/leistungen.html>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/10232>
6. <http://freakonomics.blogs.nytimes.com/2011/02/07/whats-putting-the-brakes-on-the-growth-of-driving/#more-51615>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/16582/comment-page-1#comment-2528>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/16690>
9. <http://www.parlament.ch/f/mm/2011/Pages/mm-fk-s-2011-02-16.aspx>
10. <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis348t.html>
11. http://www.admin.ch/ch/f/rs/171_10/a100.html
12. http://www.admin.ch/ch/f/rs/171_10/a105.html
13. <http://www.lausanne-morges.ch/>
14. <http://www.domainepublic.ch/articles/8873>
15. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c725_13.html
16. <http://www.domainepublic.ch/articles/8506>
17. <http://www.efd.admin.ch/aktuell/medieninformation/00462/index.html>
18. http://www.admin.ch/ch/f/rs/672_204/a5.html